

Les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme,

La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France

Le rectorat de l'Académie de Lille,

La direction des services départementaux de l'Education nationale – Nord

avec le concours déterminant

de la Bibliothèque municipale de Lille, en lien avec les bibliothèques d'Hellemmes et de Lomme,

du service Lille, ville d'art et d'histoire,

du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille, en lien avec les écoles de musique de Lille, d'Hellemmes et de Lomme

et dans le cadre du **projet éducatif global Lille Educ'** des villes de Lille, Lomme et Hellemmes ainsi que dans celui du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé **Artiste rencontre territoire scolaire (A.R.T.S.),**

lancent

**un appel à candidature en vue de la réalisation
de plusieurs résidences-mission
autour du thème
COULEUR(S)
en direction**

1) des auteurs/illustrateurs de jeunesse

2) des architectes, plasticiens, designers, paysagistes, seuls ou en collectif

3) des artistes de la scène musicale (chanteur, musicien, comédien, danseur, metteur en scène...), seuls ou en collectif ou compagnie

Le nombre des artistes choisis dans chaque domaine artistique et la durée de chaque résidence varie en fonction des candidatures reçues.

I. LE CADRE

Dans le cadre du projet éducatif global - Lille Educ', mis en œuvre par les villes associées de Lille, Hellemmes et Lomme, il est souhaité de :

- réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture
- permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes en âge scolaire une sensibilisation artistique et culturelle.

Pour ce faire, de nombreux dispositifs et de parcours d'éducation artistique sont mis en œuvre. 32 intervenants qualifiés interviennent tout au long de l'année pour déployer 4 plans artistiques dans les écoles, de la maternelle et jusqu'au lycée. Il s'agit des plans musique danse théâtre ; lecture ; architecture et patrimoine ; culture scientifique et technologique. Les intervenants artistiques de la Ville sont régulièrement **accompagnés par des artistes et auteurs, notamment lors de résidences-mission, confiées à des artistes d'horizons divers.**

Les plans musique danse théâtre, culture scientifique et architecture et patrimoine couvrent le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes. Les communes associées disposent néanmoins de leur propre plan lecture, pilotés par leur bibliothèque municipale.

Les résidences mission sont réalisées en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale – Nord (DSDEN).

Voici une présentation des plans artistiques concernés par les résidences mission. Les équipes qui en sont rattachées sont les interlocuteurs privilégiés des artistes résidents :

1) Plan musique danse théâtre

Il est coordonné par le Conservatoire de Lille et mis en œuvre par une équipe d'une vingtaine d'enseignants artistiques intervenant en danse, musique et théâtre dans les écoles maternelles et élémentaires, aux côtés des professeurs des écoles, et aussi dans le cadre d'ateliers périscolaires.

Les différents projets sont toujours développés en fonction du projet de l'école et abordent des thématiques variées.

Pour + d'informations : vgegout@mairie-lille.fr

2) Plan lecture

Le plan lecture développe les BCD (Bibliothèques centres documentaires) dans les écoles maternelles et élémentaires et organise des actions autour du livre jeunesse. Il met en place une programmation d'action culturelle et de formations pour faire vivre ces lieux en invitant des acteurs du livre à venir rencontrer les enfants.

6 assistants bibliothécaires interviennent dans tous les quartiers de Lille.

Pour + d'informations : planlecture@mairie-lille.fr

3) Plan architecture et patrimoine

Le service Ville d'art et d'histoire propose une méthode active d'éducation à l'architecture et à l'urbanisme en privilégiant l'appréhension de la ville dans sa diversité et sa complexité.

Un regard croisé entre plusieurs champs disciplinaires est favorisé : architecture, urbanisme, géographie, histoire, histoire des arts, arts plastiques, les projets se basent sur l'échange entre le groupe et l'intervenant au travers des différentes séances où s'alternent parcours et ateliers.

Pour + d'informations : cruquier@mairie-lille.fr et dtruffaut@mairie-lille.fr

Les équipes des plans accompagnent les artistes résident pendant l'ensemble de leur séjour.

II. LA THEMATIQUE

La thématique générale proposée pour l'année scolaire 2020/2021 des résidences mission est « COULEUR(S) ».

Il est proposé d'aborder le rapport de l'artiste avec l'utilisation, ou non, de la couleur dans ses créations artistiques. La couleur en tant que déclencheur d'émotions sera au cœur des récits abordés.

La rencontre avec l'artiste autour du thème des couleur(s) permet à l'élève de :

- Découvrir et décoder la notion de couleurs dans les œuvres d'art de natures différentes (musique, arts plastiques, cinéma, théâtre, ...)
- Donner sens à des éléments d'analyse d'œuvres d'art.
- Aborder les symboliques des couleurs

Dans le contexte d'une résidence artistique et culturelle en milieu scolaire, nous retenons de cette définition les mots clés suivants : processus créatif, pluridisciplinarité, environnement, création d'espace, messages visuels et sonores, émotion, identité et expérience.

Pendant une année scolaire et avec la complicité d'artistes de disciplines diverses, nous tentons de confronter les enfants et jeunes à la façon d'aborder et exploiter les couleurs : questionner et réinventer son environnement actuel et futur ; inventer et innover des idées et des objets ; interroger et pratiquer sa créativité.

Le point de départ de ces résidences mission sera l'exposition « Couleurs etc » proposée par l'association lille3000 au tripostal d'octobre 2020 à janvier 2021.

« L'exposition est conçue comme une promenade à travers les sept couleurs principales et l'univers des pigments utilisés déjà par des peintres et artisans médiévaux. Le concept est renforcé par des salles d'expérience dans lesquelles des designers (et artistes) contemporains, connus ou moins connus, sont invités à présenter un projet ou à créer une œuvre sur le thème de la couleur et des sens. La couleur est examinée par rapport à l'un de nos sens, comme la couleur et le goût, la couleur et l'odeur, la couleur et le son... Les salles d'expérience présenteront des collaborations et coproductions internationales avec différents partenaires. Le choix des designers est basé sur le fait que leur travail correspond parfaitement au thème de la couleur et des sens. Chaque salle montrera une installation d'un designer ou d'un artiste en collaboration avec une institution de design (ou d'art) ou une entreprise en tant que partenaire et constituera une expérience immersive pour le visiteur. »

Pour plus de renseignements : lille3000.com

III. LES OBJECTIFS

Les partenaires des résidences-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et de jeunes de bénéficier dans leurs différents temps de rencontrer de façon privilégiée des artistes contemporaines ainsi que leurs œuvres
- Permettre, au-delà de ce public, de toucher aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture.
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre.
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergie, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence.
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

IV. LE DEROULE ET LE CALENDRIER

Pour le calendrier détaillé, merci de se référer aux fiches thématiques.

Les résidences mission se déroulent en 3 périodes de présence sur le territoire :

1. Un temps de formation/ rencontre, la 27^e heure artistique : Cette rencontre avec l'ensemble des artistes sélectionnés prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants, mais aussi d'autres professionnels-démultiplicateurs de faire connaissance, de manière approfondie, avec les artistes-résidents et leur travail.

Cela revêt souvent la forme d'une conférence atypique, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec le résident.

Date prévue : mercredi 23 septembre 2020

2. Une première phase de présence sur le territoire de découverte et de rencontre avec les équipes culturelles et éducatives.

Dates prévues : entre octobre 2020 et fin février 2021 > en fonction du plan artistique concerné

Découverte du territoire : Au cours de ce séjour, chacun des artistes-résidents va pouvoir s'imprégner des trois communes associées en découvrant les quartiers et les différents équipements culturels qui y sont implantés. Il va pouvoir également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoires (liées notamment à la question de la diffusion des œuvres) avec les responsables des services culture et éducation, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du temps péri scolaire.

Rencontres avec les équipes éducatives : Ces équipes sont préalablement sélectionnées et invitées à appréhender la recherche et la production artistique de chaque artiste-résident. Les rencontres avec elles permettent l'élaboration d'une action artistique, appelée ici un « geste artistique * ».

Chaque plan artistique, lecture, musique danse théâtre et architecture et patrimoine a à sa charge **une vingtaine d'équipes éducatives** que les artistes sont appelés à rencontrer au cours de cette période et de sa résidence qui en suit.

**Qu'est-ce qu'un geste artistique ?*

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste, chaque geste artistique se mène en direction des enfants ou des jeunes dont chaque équipe rencontrée a la responsabilité ou la charge.

Ce geste peut être participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé. Quel que soit le parti-pris retenu, ici ou là, il s'avère à chaque fois unique et se donne toujours pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de la démarche propre à l'artiste-résident qui l'a inspiré et co-réalisé, d'en percevoir la singularité et la force qui la sous-tendent.

3. Une deuxième et plus longue phase de présence sur le territoire. Cette période peut varier entre 5 et 12 semaines selon l'artiste sélectionné.

Dates prévues : entre janvier et juin 2021 (selon le plan artistique concerné)

3 axes seront développés pendant cette phase de résidence :

1. Une **action de médiation** qui cherche à engager un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission. Il s'agit d'une véritable résidence d'immersion dans la vie du territoire. L'artiste-résident est censé rencontrer un maximum d'acteurs culturels et éducatifs du territoire en question afin de donner une ampleur inédite à sa présence.
2. La réalisation **des gestes artistiques** envisagés avec les différentes équipes éducatives et leurs classes ou groupes/ classes.
3. La **diffusion** de ses œuvres à travers le territoire d'action. L'action de diffusion constitue probablement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de

toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective en jeu. Elle contribue à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement pour chaque jeune habitant – quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs – une proximité et, de ce fait, une familiarisation certaine avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur. Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe culturelle l'accompagnant tout au long de son séjour et les responsables des différentes structures culturelles ou de tout autre lieu d'accueil des œuvres.

V. LES CONDITIONS FINANCIERES

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident, il est précisé ici que l'artiste résident est rémunéré de façon forfaitaire et en fonction de son statut. Les montants bruts varient en fonction du statut ou régime de l'artiste. Les montants sont spécifiés dans chaque fiche thématique.

La Ville de Lille prend également en charge le logement de l'artiste résident ainsi que certains déplacements. Les détails des conditions seront fixés dans des conventions individuelles signées avant le début de la résidence-mission.

Pour le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes, les différentes résidences englobent une totalité de 30 semaines de présence artistique.

L'artiste devra disposer d'un numéro Siret pour émettre des factures ou être affilié à un organisme professionnel ou une association permettant la contractualisation et le paiement des prestations.

Ce sont les contributions respectives de la DRAC des Hauts-de-France et de la Ville de Lille qui permettent la rétribution.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de chaque artiste retenu, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées, notamment avec les équipements culturels concernés.

Chaque artiste retenu étant appelé à résider de manière effective sur le territoire de Lille/ Lomme/ Hellemmes. Les villes associées prennent en charge les frais relatifs à l'hébergement des non-Lillois.

La Ville de Lille prend aussi en charge les frais de déplacement sur le territoire d'action sur la base d'un forfait. Cette prise en charge recouvre le voyage aller/ retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base de la 2^e classe SNCF).

En revanche, les frais de repas seront à la charge de l'artiste.

VI. LES PARTENAIRES

Le territoire de mission, constitué par les villes associées d'Hellemmes, Lille et Lomme, est traversé par 5 circonscriptions scolaires (Lille Centre, Lille Ouest, Lille Est, Lille Hellemmes, Lomme).

Pour information, cela représente pour l'enseignement public du 1^{er} degré :

- 49 écoles élémentaires, dont 39 lilloises, 7 lommoises, 3 hellemmoises
- 55 écoles maternelles, dont 42 lilloises, 8 lommoises et 5 hellemmoises

et pour l'enseignement public du second degré :

- 12 collèges,
- 7 lycées,
- 4 établissements spécialisés à Lille.

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de gestes artistiques.

Accompagnement par les 3 plans artistiques :

Ce sont les équipes des trois plans artistiques déjà cités qui accompagnent, chacune, l'un des artistes-résidents. Ceci tout au long de la résidence. Elles ont donc, à ce titre, la mission :

- d'accompagner l'artiste afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser la diffusion éventuelle de son œuvre (pendant la résidence, et éventuellement en amont et à l'issue de celle-ci) dans les lieux dédiés ou non dédiés avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- de faciliter, avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques (1^{ère} phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2^e et 3^e phases de la résidence-mission),
- d'organiser l'information et la communication en faveur de cette résidence, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et associatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants,
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DAAC et DSDEN) ;
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27e heure artistique* qui est ici en jeu.

VII. LA COMMUNICATION

Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence des artistes-résidents et de leurs productions artistiques, les différents partenaires s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme A.R.T.S., les premiers concernés.

Pour ce faire, sont mobilisés les modes et canaux traditionnels et non traditionnels d'information et de communication. L'idée étant, là aussi, de donner la possibilité aux résidents d'expérimenter artistiquement en la matière en se voyant, idéalement, confier un certain nombre de cartes blanches.

VIII. PROCEDURE DE CANDIDATURE

Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger. L'artiste-candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation, (*)
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste candidat avec une liste des œuvres/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence (à préciser le cas échéant).

() : il n'y a pas de projet particulier à produire, car il s'agit ici d'un appel à candidatures et non d'un appel à projets. La lettre de motivation peut évoquer certaines pistes que l'artiste candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels, acteurs-démultipliateurs de l'éducation artistique, rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.*

Envoi de la candidature :

L'ensemble du dossier sous format PDF est à adresser pour le **23 février 2020** au plus tard, par envoi électronique uniquement à l'adresse suivante : kmuller@mairie-lille.fr

(sujet : **ARTS – LHL** suivi du **nom** de l'artiste)

Sélection

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes associées, de la Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, de l'Education nationale, du Conservatoire de Lille, de la Bibliothèque municipale de Lille et du service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire.

Les noms des artistes retenus seront annoncés **à la fin mai 2020 au plus tard**

Pour plus d'informations

VILLE DE LILLE – DIRECTION DE LA CULTURE

Kathrin MÜLLER

Directrice de la lecture publique et de l'enseignement artistique

03 62 26 08 30/ poste 80228

kmuller@mairie-lille.fr

En savoir plus sur le principe de résidence-mission :

<https://www.culture.gouv.fr/content/download/204816/2175708/version/1/file/qu%27est%20ce%20q u%27une%20r%C3%A9sidence-mission.pdf>.

En savoir plus sur les villes associées :

<http://www.lille.fr/cms/accueil>

<http://www.hellemmes.fr/cms/accueil>

<http://www.ville-lomme.fr/cms/home>